

COLLEGE
Pré-inscription à l'étude du Soir (pour externes ou demi-pensionnaires)
Merci de compléter le coupon ci-dessous et de le remettre obligatoirement aux
cadres éducatifs le 08 septembre 2017 au plus tard.

Une étude encadrée est proposée, du lundi au jeudi de 16h 45 à 18h 00. Cette étude fonctionnera à partir du jeudi 07 septembre 2017.

CE N'EST EN AUCUN CAS UNE GARDERIE.

L'inscription à l'étude du soir **engage la présence obligatoire** de l'élève le lundi, mardi et jeudi.

Pour favoriser une ambiance studieuse, les départs ne seront autorisés qu'à 17h 30, 17h 45 et 18h 00. Nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces horaires. Merci d'attendre la sortie effective de votre enfant, par le portail.

Ce service entrainera une participation annuelle forfaitaire de 172 Euro, qui sera portée sur votre relevé annuel.

ATTENTION : Il est interdit aux élèves restant à l'étude du soir de sortir de l'établissement avant cette étude.

✂ -----

Madame, Monsieur

désire(ons) inscrire ma (notre) fille ou mon (notre) fils,

Nom : Prénom : Classe :

à l'étude du soir, le lundi, mardi et jeudi, à partir de 16h 50, avec un départ le :

lundi à	<input type="checkbox"/>	17 h 30	et	mardi à	<input type="checkbox"/>	17 h 30	et	jeudi à	<input type="checkbox"/>	17 h 30
	<input type="checkbox"/>	17 h 45			<input type="checkbox"/>	17 h 45			<input type="checkbox"/>	17 h 45
	<input type="checkbox"/>	18 h 00			<input type="checkbox"/>	18 h 00			<input type="checkbox"/>	18 h 00

Si mon fils (ma fille) ne profite pas de cette étude pour travailler et dérange les autres, il (elle) en sera exclu(e) définitivement (et la somme forfaitaire versée restera acquise à l'établissement).

Signature de l'élève :

Signatures des Parents :